



Industrie Dix ans après l'incendie, le dossier Stocamine est loin d'être réglé

Le 10 septembre 2002, un incendie mettait fin au stockage de déchets en fond de mine en France. Dix ans après, aucune décision n'est prise concernant les 44 000 tonnes de déchets enfouies par Stocamine à Wittelsheim.

Enfouir ou déstocker ? Tout ou partie ? Le dossier Stocamine, dix ans après l'incendie survenu dans le bloc 15, à plus de 500 mètres sous terre, à Wittelsheim, tient à ces deux questions. Les réponses, elles, viendront de Paris, du ministère de l'Écologie après arbitrage à Matignon. Delphine Batho devra endosser une décision que ses prédécesseurs, Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-Louis Borloo, ont, mois après mois, repoussé. « Une réunion est prévue prochainement au ministère », indique-t-on, de manière laconique, à la préfecture du Haut-Rhin. « Une décision devrait être prise dans les prochains mois par le gouvernement en ce qui concerne la solution qui sera finalement retenue », écrit, de son côté, la direction de Stocamine dans une édifiante « Note au personnel » (lire ci-dessous).

L'entreprise attend la décision de l'État

Ainsi, dix ans après l'incendie provoqué par les produits Solupack, l'avenir du site de stockage n'a pas été réglé, malgré une fac-



Dix ans après l'incendie, l'avenir des déchets stockés à Wittelsheim reste incertain.

Archives Serge Réalini

ture annuelle de plus de 5 millions d'euros. « Je ne peux pas déposer de dossier de fermeture tant que je n'ai pas l'accord de mon actionnaire, en l'occurrence l'État », se justifie Alain Rollet, président de Stocamine et, par ailleurs, liquidateur des MDP. Lequel ajoute : « J'ai adressé à mon actionnaire, en décembre dernier, une proposition et des études de solution alternative. Depuis, je n'ai pas

eu de réponse. Sans réponse, je ne peux, pour l'instant, lancer d'opérations », indique Alain Rollet qui précise « ne pas rester à dormir ». « Nous travaillons quand même sur le dossier d'arrêt, sachant que des travaux d'entretien sont toujours nécessaires. Il faut ainsi boucher un trou de sonde qui passe dans un pilier, engager des travaux pour réaliser un sondage à partir du jour pour contrôler la montée des eaux...

Car on sait qu'on n'arrivera pas à tout déstocker », indique le patron de Stocamine qui n'a jamais caché sa préférence pour l'enfouissement. Une solution qui avait la préférence de la plupart des grands élus alsaciens, notamment à droite, jusqu'aux dernières élections. Depuis la victoire de François Hollande, une certaine unanimité politique se dégage en faveur du déstockage.

De 100 millions à 200 millions d'euros

Officiellement, la question du coût n'est pas supposée influencer sur le choix de l'actionnaire. Sauf que le patron de Stocamine évalue la facture de l'enfouissement à 100 millions d'euros et celle du déstockage à 200 millions. Logique, dans ces conditions, que

l'État ne soit pas pressé. Sauf que le temps presse et que dix ans ont déjà été perdus. « Au-delà de l'énorme gâchis du projet industriel, je regrette que rien n'ait été fait durant ces dix années. Il y a surtout eu beaucoup de phraséologie », souligne Jean-Claude Lostuzzo, délégué mineur (CGT) à l'époque de l'incendie.

« Immédiatement après, j'avais fait un rapport à la Clis dans lequel je demandais que la réversibilité soit mise en œuvre, notamment pour les produits ayant provoqué l'incendie. Ceux qui avaient le pouvoir n'avaient pas le savoir et ceux qui avaient le savoir n'avaient pas le pouvoir », regrette encore Jean-Claude Lostuzzo qui ajoute : « Si on déstocke, qui va le faire, sachant qu'il n'y a plus de mineurs, sauf la poignée qui travaille encore à Stocamine ? », interroge l'ancien délégué mineur qui a l'impression que l'inaction des pouvoirs publics n'était peut-être pas sans arrière-pensée.

Depuis des années, plusieurs rapports ont montré que l'évolution de la mine rend, au fil du temps, de plus en plus difficile la mise en œuvre de la réversibilité. « Je ne comprends pas pourquoi on ne commence pas à déstocker ce qui est facilement accessible, quitte à adapter, ensuite, le mode opératoire », confie Jean-Pierre Hecht, porte-parole du syndicat CFDT Mines de potasse. Et de se souvenir qu'en 2001, il avait dû, avec ses collègues de Stocamine, remonter du fond des déchets non conformes. Mais c'était à l'époque où Stocamine apparaissait comme un moyen de poursuivre une activité minière, même modeste, dans le Bassin potassique.

Un dossier de Laurent Bodin

Une direction menaçante

Les 16 salariés de Stocamine n'ont qu'à bien se tenir. Dans une « Note au personnel » datée du 28 juin, la direction se fait menaçante, rappelant les salariés à « l'obligation de loyauté envers l'employeur [...] tant dans l'enceinte de l'entreprise qu'à l'extérieur de celle-ci ». Au cas où le personnel n'aurait pas compris qu'il doit quotidiennement louer les mérites de son employeur, la direction de Stocamine ajoute, références de jurisprudences à l'appui, que « les tribunaux considèrent de longue date que le fait pour un salarié de manifester, publiquement ou non, son désaccord sur la politique de l'entreprise constitue au minimum une cause réelle et sérieuse de son licenciement ». Et de promettre des « mesures disciplinaires » à l'encontre de tout salarié qui se montrerait critique. Depuis cette note, la situation est quelque peu tendue au sein de Stocamine mais au moins, les gens se taisent...

Une histoire vieille de vingt ans

- **1991** : le projet à Wittelsheim de centre de stockage de déchets de « classe 1 » pour la région Alsace et le centre de « classe 0 » pour la France métropolitaine obtient un avis favorable à l'issue de la première enquête publique.
- **1992** : une nouvelle loi sur les déchets impose de nouvelles conditions. Il introduit, notamment, le principe de réversibilité du stockage et son préfinancement. Dans le but de se mettre en conformité avec cette loi, les initiateurs ont réaménagé le projet et l'ont soumis à nouveau au processus administratif d'autorisation. Il obtient un nouvel avis favorable.
- **Février 1997** : l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter est publié.
- **Février 1999** : début de l'activité de Stocamine.
- **10 septembre 2002** : un incendie survient dans le bloc 15 de la mine Amélie II. Plusieurs mois de travail sont nécessaires pour éteindre le feu qui trouve son origine dans des produits phytosanitaires provenant de l'incendie d'une usine.

Cet incendie, prétendument impossible, marque la fin de l'exploitation de Stocamine.

- **15 avril 2009** : la cour d'appel de Colmar condamne l'ancien directeur, Patrice Dadaux, et l'entreprise en tant que personne morale, les jugeant responsables de l'incendie car ayant accepté des produits non prévus dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation. 74 mineurs parties civiles obtiennent réparation pour avoir été exposés aux fumées toxiques lors de cet incendie. Un pourvoi a été formé auprès de la cour de cassation.
- **juin 2010** : le ministre de l'Écologie annonce le lancement du processus de fermeture définitive de Stocamine.
- **4 juillet 2011** : un comité international d'experts rend un rapport dans lequel il préconise un retrait au moins partiel des déchets. Le même jour, la Commission locale d'information et de sécurité (Clis) se réunit à Wittelsheim. Le préfet demande à Stocamine de présenter un dossier de demande de fermeture au cours du second semestre. C'était il y a un an...

La manifestation symbolique du collectif Destocamine

Une soixantaine de personnes ont manifesté, hier matin, devant le site de Stocamine à Wittelsheim pour réclamer le déstockage de tous les déchets.

Plus qu'une action de masse, le collectif Destocamine a voulu marquer les esprits en organisant, hier matin à 7 h, un rassemblement devant l'usine Stocamine, dix ans jour pour jour après l'incendie qui a marqué l'arrêt du stockage en fond de mine à Wittelsheim. Un rassemblement qui s'est conclu par un défilé, avec distribution de tracts aux automobilistes.

Les manifestants ont réaffirmé leur volonté que soit évacuée la totalité des 44 000 tonnes de déchets enfouis à plus de 500 mètres de profondeur. Des déchets industriels de toute nature et pouvant contenir de l'amiante, du mercure... « Depuis cet incendie criminel – car comment peut-on qualifier le fait d'accepter des déchets interdits, comme l'a fait le directeur il y a dix ans ? –, les comportements criminels s'enchaînent », a dénoncé Yann Flory. Et le porte-parole du Collectif d'associations et de syndicats de poursuivre : « Le



À Wittelsheim, hier matin à 7 h : le collectif Destocamine a symboliquement marqué le dixième anniversaire de l'incendie de Stocamine.

Photo Vincent Voegtlin

comportement du sous-préfet de l'époque comme de ses successeurs est tout autant criminel puisqu'aucune mesure n'est prise pour préserver la santé de la population. »

Bientôt une enquête de la Commission européenne

« Criminelle également est la position des élus et de tous ces irresponsables qui attendent depuis dix ans,

55 millions pour attendre, ça fait beaucoup », a ajouté Yann Flory, rappelant qu'un bureau suisse avait, au lendemain de l'incendie, évalué son coût à « 40 millions d'euros ».

« Le préfet ne nous reçoit plus ; la Clis [Commission locale d'information et de sécurité] ne se réunit plus. Attend-on que l'on enterme le dossier ? Laisser ces déchets aux générations futures serait criminel », a

conclu le porte-parole du collectif Destocamine, selon qui le principal risque concerne une possible pollution de la nappe phréatique.

Fin juillet, le Parlement européen a notamment réceptionné la pétition, forte de plus de 15 000 signatures, demandant le déstockage du site. A la demande du Parlement, une enquête préliminaire doit également être ouverte sur ce dossier par la Commission européenne.